

ID: 081-218101285-20240328-DE\_2024\_023-DE

## COMMUNE DE LACROUZETTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 28/03/2024

Date de la convocation :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 18h30, le Conseil municipal de la commune de

21/03/2024

Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence

de Monsieur François BONO, Maire.

Membres en exercice: 17

Présents: 12 Votants: 17 <u>Présents</u>: Benoit BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Françoise GAU, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE,

Maryse OULES, Valérie SEGUIER

Pour: 17 Contre: 0 Abstentions: 0 <u>Représentés</u>: Bérangère DETOLSAN représentée par Elodie BOISSONNADE, Philippe GIRBAS représenté par François BONO, Michel LIFFFRAUD représenté par Adrien BURATTO, Michel MUNOZ

représenté par Jean-Luc PISTRE, Pauline VIVIES représentée par Valérie SEGUIER

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance :

Valérie SEGUIER

DE 2024 023

Objet : Participation de la commune de Lacrouzette à la consultation organisée par le Centre de Gestion du Tarn pour la conclusion du prochain contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires

La commune de Lacrouzette adhère au contrat groupe du CDG 81 concernant la garantie des risques financiers encourus par la collectivité en vertu de ses obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC. Celui-ci arrivera à son terme le 31 décembre 2024, il convient donc de prévoir ce qu'il adviendra ensuite. A cette fin, le Centre de Gestion du Tarn organise une consultation des collectivités pour la conclusion d'un nouveau contrat groupe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Chaque collectivité doit se prononcer sur son souhait ou non de participer à cette consultation qui n'engage pas la commune à adhérer au prochain contrat groupe.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

**DECIDE** de participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion du Tarn pour la conclusion d'un nouveau contrat groupe qui garantira les risques financiers encourus par la commune en vertus de ses obligations à l'égard de son personnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à compléter et signer les documents nécessaires à cette consultation.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 28 mars 2024,

La secrétaire de séance,

Valérie SEGUIER

François BONO

Le Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>.